



NOTE DE SYNTHÈSE N°2

OBJET : APPELLATION DE VOIE NOUVELLE

RAPPORTEUR : Joël SAUGUES

EXPOSÉ

Il s'agit de procéder à l'appellation de voie nouvelle, à savoir :

- Rue des mazets, depuis le route de la baume jusqu'à la rue des mimosas.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 28 Mars 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPELER** la voie nouvelle,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.